



Frontières et fractures en Europe

L'espace européen se caractérise par une grande fragmentation déterminée par une très forte densité de frontières issues des rapports de force entre les états, de limites imposées par le droit des vainqueurs ou par l'affirmation des états-nations. De 1945 à 1989, les frontières semblent définitives et les problèmes liés à leur tracé semblent s'estomper avec l'intégration de l'espace européen. Cependant, la chute du Rideau de Fer et l'essor des régionalismes en Europe occidentale entraînent une réémergence des enjeux géopolitiques liés aux frontières qui aboutissent parfois à des conflits violents à caractères nationalistes tels que ceux liés à l'éclatement de la Yougoslavie. L'Europe a-t-elle réussi à concilier la diversité des frontières dans le cadre d'une politique favorable à l'intégration face à la montée des régionalismes et des mouvements nationalistes ?

1. La mise en place des frontières résulte d'un processus historique lié à l'évolution des rapports de force entre les pouvoirs politiques et l'affirmation des états-nations.
 - L'Europe a été marquée par une trame fluctuante et dense de ses frontières : elle résulte de la concurrence entre de multiples pouvoirs politiques depuis le moyen-âge avec les principautés qui se sont maintenus en Allemagne ou en Italie qui ne sont que des expressions géographiques. Ces frontières ont varié en fonction des ambitions des princes et des dynasties souvent sans référence aux nations qui les habitent. Ainsi, les empires regroupent des territoires morcelés souvent pour mieux contrôler les états ennemis : empire autrichien ou espagnol. Le traité de Westphalie qui met un terme à la guerre de Trente ans est la première tentative pour définir une doctrine favorisant la stabilité des frontières. Les limites des états reposent sur la doctrine de la souveraineté dont découle le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des autres états et la reconnaissance des frontières comme base de la légalité internationale et des traités internationaux.
 - Des frontières qui reposent sur l'affirmation des états-nations. Les premiers états nations apparaissent en Europe occidentale en relation avec des luttes nationales (France contre l'Angleterre :



épopée de Jeanne ; Espagne dans le cadre de la Reconquista et des traités de succession (Serment de Strasbourg : 842). La révolution française et l'épopée napoléonienne ont été des vecteurs des mouvements nationaux par l'influence des courants libéraux mais aussi par des réactions nationalistes face à l'occupation et les victoires militaires. Deux conceptions de l'état-nation s'imposent. La première repose sur l'identité culturelle par la langue, l'histoire revisitée à travers des légendes médiévales comme en Allemagne (Goethe, Wagner), la seconde se définit comme une communauté humaine installée sur le même territoire, qui détient une certaine unité linguistique, historique, religieuse et qui est animée d'un vouloir vivre commun tel que le définit Ernest Renan. Cette dernière conception allie nation avec libéralisme, souveraineté nationale, régime parlementaire. Ainsi, au XIX^{ème} siècle, les luttes révolutionnaires et nationales aboutissent à la création d'états nouveaux à partir du Printemps des Peuples entre 1848 et 1851.

L'Allemagne se constitue sous la volonté de Bismarck qui allie unité nationale et respect des traditions régionales après la victoire prussienne contre la France. L'empire est proclamé en 1871 à Versailles. L'Italie est constituée par le renouveau du sentiment national (Mazzini, Verdi) avec l'intervention française (création du royaume d'Italie en 1861, Rome capitale en 1871). La Grèce devient indépendante en 1827, la Serbie en 1829. La Belgique devient indépendante en 1830 avec l'association des Flamands catholiques et des Wallons libéraux. La Pologne se soulève à deux reprises contre la Russie mais leur révolte est écrasée par les Russes. La Hongrie est associée à l'Autriche par le compromis de 1867. Les principes wilsoniens déterminent en partie la création des nouveaux territoires et le tracé des frontières à Versailles (1919)

- Cependant, la plupart des frontières se sont imposées par le droit des vainqueurs : le congrès de Vienne de 1815 établit la carte de l'Europe en fonction des grands empires et royaumes vainqueurs de la France Napoléonienne au mépris des droits des peuples (échec du Printemps des Peuples en 1848). La conférence de Berlin en 1878 préfigure le démembrement de l'empire Ottoman avec la création de trois états : la Roumanie, la Bulgarie et la Serbie. Un quart des



frontières apparaissent à la fin de la Grande Guerre en fonction des intérêts des alliés vainqueurs qui participent à la conférence de Versailles : mise en place d'un cordon sanitaire contre la Russie Bolchévique (états baltes), créer des états tampons pour affaiblir l'Allemagne. Les droits des peuples sont en partie défendus par les EU (14 points de Wilson) mais aussi les libertés des échanges (couloir de Dantzig en Pologne). Ainsi, de nouveaux états sont créés : Pologne, Tchécoslovaquie, Yougoslavie, états baltes, des frontières sont redessinées : Roumanie, Hongrie. Un tiers des frontières date de la période 1945-1949 dans la lignée du traité de Versailles et de la rencontre de Potsdam. L'URSS impose un nouveau tracé des frontières à l'Est : Pologne, ligne Oder-Neisse, annexion de la Bessarabie, des états baltes. Cependant, ces frontières apparaissent souvent artificielles et certains états apparaissent comme des constructions précaires (Yougoslavie en 1923).

- Les frontières des états semblent définitives et les problèmes nationaux ou régionaux sont limités pendant la guerre froide : en 1945, le remaniement des frontières se traduit par le déplacement autoritaire des Allemands (Pologne, Sudètes). Le bloc soviétique maintient la cohésion des états par un contrôle politique sévère réduisant à néant toute velléité d'autonomie, Tito, dirigeant habile maintient la cohésion de la YOUGOSLAVIE dans le cadre d'un régime fédéral. En Espagne, la dictature de Franco entraîne la répression des mouvements régionaux (Catalogne, pays basque). Dans le cadre de la détente, les états européens reconnaissent l'intangibilité des frontières avec la politique d'ouverture vers l'Est de Willy Brandt et la conférence d'Helsinki en 1975 qui met en place la CSCE.
2. Le tracé des frontières cependant se heurtent souvent à des revendications, des tensions nationales et/ou régionales.
- Le tracé des frontières et le contrôle des minorités constituent cependant des défis nombreux : d'une part de nombreuses frontières apparaissent incomplètes et imprécises. Elles n'ont pas pris en compte les revendications nationales et apparaissent l'objet de décisions arbitraires. La situation apparaît floue en Europe



centrale où les frontières ont été très fluctuantes (Brest-Litovsk en Pologne) et par leur position de marges de l'Europe : enjeux des empires. L'évolution du fait minoritaire a été freinée par l'existence de régimes autoritaires. D'autre part, l'imbrication des peuples, des nationalités en fonction de leur religion, de leur langue résulte d'un héritage historique : Musulmans dans les Balkans liés à l'empire ottoman, Allemands installés dès le moyen-âge avec l'essor du commerce.

Ce problème se retrouve en Europe de l'ouest un peu plus atténué, ponctuel mais qui peut prendre un caractère violent avec des revendications régionales : on peut distinguer des pays marqués par des revendications régionales fortes et pacifiques. Ces pays peuvent être marqués par des vellétés séparatistes. Ces séparatismes se basent en partie sur une affirmation linguistiques : Catalogne en Espagne ; flamande en Belgique. Cependant, l'argument séparatiste depuis les années 70 se fonde sur une différence de richesse entre les régions. Ainsi, la Lombardie, la Catalogne, la Flandre, l'Ecosse avec l'exploitation pétrolière sont des régions plus riches que le reste du pays. Ainsi, certaines régions vont jusqu'à prôner le séparatisme : en Italie avec la Ligue du Nord qui prône la création de la Padanie autour de la plaine du Pô. La ligue reproche au Mezzogiorno d'accaparer une part importante de la richesse émanant du nord du pays. La Belgique apparaît dans une situation précaire malgré des compétences larges attribuées à chacune des régions : Flandre, Wallonie, Bruxelles-capitale. La montée en puissance de la Flandre au niveau économique et la crise des bastions industriels de Wallonie nourrissent les revendications sécessionnistes flamandes. Les deux communautés vivent côte à côte et non ensemble. Chaque communauté a ses propres chaînes, écoles et les partis nationaux n'existent pas. Chaque communauté ne peut voter que pour les partis néerlandophones ou francophones. Ceci explique que la Belgique soit devenue ingouvernable depuis 2007. Bruxelles est au cœur des tensions communautaires. Bruxelles peuplé à plus de 80% de francophones constitue une anomalie linguistique. Ils ont la possibilité de voter pour les partis francophones. D'autre part, les uns et les autres se rattachent à une conception différente des minorités. Pour les flamands c'est le droit



du sol qui prédomine, pour les Wallons, ce sont les droits des minorités qui reçoivent le soutien de l'UE. La victoire du parti indépendantiste flamand en 2010 ne fait qu'envenimer les choses.

- Cependant, des revendications indépendantistes militaro-politiques se sont affirmées dans certains espaces : des mouvements nationalistes armés se sont développés en Irlande du nord. Ceux-ci résultent de la séparation arbitraire de 6 comtés nord-irlandais en Ulster en 1921 et l'existence d'une minorité catholique. La création de l'IRA (armée républicaine irlandaise tirant son origine de la lutte pour l'indépendance de l'Irlande en 1916 et refusant la partition de 1921) s'est heurtée à la réaction sans concession du gouvernement britannique.

Multiplication des attentats sur territoire britannique, répression de l'armée britannique (Bloody Sunday de 1972). Il apparaît comme un conflit sur une question frontalière entre deux états de l'UE et un non respect des droits de l'homme et des minorités. Les accords du Vendredi saint signés en 1998 ont réduit les risques de conflits : désarmement des milices, engagement du Sinn Fein sur le seul terrain politique, volonté de favoriser la coopération transfrontalière pour mettre un terme aux actions irrédentistes de l'Eire, alliances entre les tendances les plus radicales de chaque camp. La paix n'a pas réduit cependant les murs et les frontières. La lutte armée se poursuit pour une minorité de catholiques (RIRA). La ghettoïsation se poursuit avec des quartiers communautaires murés et des écoles confessionnelles.

Les revendications radicales ont marqué le pays Basque avec la création de l'ETA (Euskadi ta Askatasuna = Pays Basque et liberté) fondée en 1959. Des revendications d'origine historique avec l'afflux d'ouvriers espagnols, avec le ralliement pour les Républicains espagnols pendant la guerre civile. En 1979, le pays basque devient l'une des dix-sept régions autonomes d'Espagne. Cependant, les Basques cherchent à obtenir plus d'autonomie et certains n'hésitent pas à poursuivre la lutte (Herri Batasuna). Cependant, le nationalisme basque est en perte de vitesse : scores limités en Pyrénées Atlantique françaises (Ipparettarrack = ceux du Nord) ; la